

Image not found or type unknown



Résiliation au cours minerve

Par **Tyrone**, le **05/07/2016** à **00:45**

Bonjour,
Je souhaite résilier mon contrat au cours Minerve. Une dame m'appelle pour me dire que si je résilie mon contrat même avant trois mois je dois payer 30% du prix. Suis je obligé de payer? Il doivent me rembourser si cela ne fait pas trois mois? Surtout que je n'en n'est pas les moyens je ne travail pas je ne bénéficie pas de chômage et j'ai un enfant à charge. Comment faire? Merci pour vos réponse .